

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 29/08

Demande d'un crédit de Frs. 65'000.—pour la révision partielle du plan de quartier
« Les Morettes ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Liliane Gavillet, MM. Markus Eberhard, Willy Gauchat, Laurent Pingoud et Walter Hediger (Président) s'est réunie le mardi 19 février 2008 en présence de la Municipale responsable, Madame Martine Baud.

La Commission remercie Madame Martine Baud pour sa disponibilité et les renseignements et réponses qu'elle nous a fournies au sujet de nos diverses questions.

Préambule

Le présent crédit d'étude a comme but la révision du plan de quartier « Les Morettes » en étudiant les diverses possibilités de réaménagement des terrains communaux dans ce périmètre, afin de pouvoir concrétiser les futures infrastructures nécessaires au développement démographique de notre commune.

Rapport

Ce préavis ne vise pas en premier lieu l'étude d'un projet de construction bien précis, mais cherche plutôt à définir les bases pour la réalisation d'ouvrages essentiels à l'expansion de notre commune.

Etant donné que ce sont les dernières parcelles encore disponibles en zone d'utilité publique au cœur du village, il s'agit de pouvoir les utiliser au meilleur usage.

Nous n'avons donc pas à nous prononcer aujourd'hui sur l'un ou l'autre des futurs projets qui pourraient dans un proche ou lointain avenir toucher cette zone, mais d'accorder le crédit qui permettra d'adapter le plan de quartier à ces futurs besoins.

Le parcours juridique ainsi que le planning pour l'élaboration de cette étude est décrit dans les paragraphes 5 et 6 du préavis.

La commission unanime vous propose d'adopter ce préavis.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 29/08 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 65'000.--** pour la révision partielle du Plan de Quartier « Les Morettes »

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1 d'adopter le préavis municipal No 29/08 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 65'000.--**, pour la révision partielle du Plan de Quartier « Les Morettes ».
- 2 d'accorder le crédit de **Fr. 65'000.--**, pour la réalisation de l'objet en question,
- 3 de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 6'500.—** par année au titre d'amortissement.
- 4 de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17 lettre h) du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Prangins, 19 février 2008

La Commission :

Liliane Gavillet

Markus Eberhard

Willy Gauchat

Laurent Pingoud

Walter Hediger
(rapporteur)

